

N° : DE/44/7.1/09.04.2018-5

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	5
Présents	39	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 9 avril 2018, après convocation légale reçue le 3 avril 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Ingrid APPRIOU (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Sandrine LAGNEAU (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Christian RIOU (pouvoir donné à M. Serge SOLER).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Didier CARLE, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget Général - Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
 pour 2018**

Par délibération 14 en date du 27 septembre 2016, la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » a voté une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères de zone pour le secteur de « Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines » et le secteur de « Bédarrides et Sorgues ».

Il s'agit aujourd'hui de fixer le taux de TEOM 2018 pour ces deux secteurs.

Il est proposé à l'assemblée de voter les mêmes taux qu'en 2017.

Il s'agit donc de voter les taux suivants :

- Secteur « Althen des Paluds, Monteux, Pernes les fontaines » : 13,28%
- Secteur « Bédarrides, Sorgues » : 11,50%

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Vu la délibération en date du 7 janvier 2002, instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu la délibération n°14 du 05 octobre 2004,

Vu la délibération n°16 du 30 septembre 2008,

Vu la délibération n°14 du 27 septembre 2016,

Vu le CGI,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 sera fixé à :

- Secteur « Althen-des-Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines » : 13,28%
- Secteur « Bédarrides, Sorgues » : 11,50%



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

